

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016
Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016**

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges

Annexe 16 – Développement économique et innovation, tourisme

Investissement

Chapitre 909 – Action économique

Sous-fonction 91 – Interventions économiques transversales

Programme - Soutien à la création et au développement des entreprises

Action « Aide à la création, à la transmission et à la reprise d'entreprises

Innovantes et des TPE et dotation des outils en capital »

Dispositif Rebonds

Sur l'action « Aide à la création, à la transmission et à la reprise d'entreprises innovantes et des TPE et dotation des outils en capital » le montant proposé au BP 2016 est augmenté de 10 M€ supplémentaires en AP et 10 M€ en CP.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposés des motifs

Le contexte économique actuel fragilise nombre de petites et moyennes entreprises, notamment sur le territoire francilien.

Les nombreuses défaillances d'entreprises rencontrées ces dernières années en Île-de-France (11.517 entreprises en situation de redressement, liquidation ou sauvegarde judiciaire dénombrées par exemple en 2012, avec 58.300 emplois menacés) attestent des dégâts engendrés par les politiques néolibérales menées tant au niveau national qu'international, notamment européen.

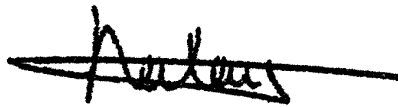
Ce phénomène témoigne également de la nécessité d'une intervention publique forte, à tous les échelons.

La Région Ile-de-France a, dans cet esprit, mis en place en 2013 le dispositif Rebond, destiné à répondre aux entreprises en difficultés, et échelonné afin de répondre plus précisément aux type de difficultés rencontrées.

Ce dispositif, près de trois ans après son lancement, conserve tout son intérêt et toute son utilité et ce d'autant qu'une cellule de veille vient d'être mise en place.

Doté au départ de 12 M€, celui-ci se voit dans le projet de BP 2016 doté de seulement 2M€ en autorisations de programme. Une somme bien peu ambitieuse au regard des enjeux auxquels il s'agit de répondre.

Cet amendement propose donc relever de façon conséquente les moyens alloués à ce dispositif, afin de lui donner une réelle efficacité.



Céline MALAISE



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000150

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016
Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016**

Amendement

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 16 – Développement économique et innovation, tourisme
Fonctionnement
Chapitre 939 – Action économique
91 – Interventions économiques transversales
Programme – Économie sociale et solidaire
Action – Soutien à l'économie sociale et solidaire

Au Programme « Soutien à l'économie sociale et solidaire », les montants proposés au BP 2016 sont augmentés de 3,1 M€ supplémentaires en autorisations d'engagement et de 1,5 M€ supplémentaires en crédits de paiement.

Cet amendement est financé par un redéploiement des sommes identiques depuis le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs

La Région Ile-de-France a engagé au cours des années passées un réel effort pour soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire.

Par cet effort, notre collectivité souhaitait répondre à son échelle à la nécessité de réorienter l'économie francilienne vers un modèle plus durable, plus juste, et plus solidaire, davantage profitable aux salarié-e-s et aux populations.

La Région a pleinement joué son rôle en s'engageant dans cet effort, et celui-ci, dans le contexte économique et social actuel, doit être poursuivi avec les moyens financiers adéquats.

Telle est la proposition de cet amendement, par lequel il s'agira entre autres de renforcer le soutien à l'Atelier.

Céline MALAISE



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000151 .

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016
Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016**

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges

Annexe 16 – Développement économique et innovation, tourisme

Investissement

Chapitre 909 – Action économique

Sous-fonction 91 – Interventions économiques transversales

HP 91-003 – Économie sociale et solidaire

Action « Soutien à l'économie sociale et solidaire »

Sur l'action « Soutien à l'économie sociale et solidaire » le montant proposé au BP 2016 est augmenté de 25 M€ supplémentaires en AP et de 25 M€ en CP.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposés des motifs

La Région Ile-de-France a engagé au cours des années passées un réel effort pour soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire.

Par cet effort, notre collectivité souhaitait répondre à son échelle à la nécessité de réorienter l'économie francilienne vers un modèle plus durable, plus juste, et plus solidaire, davantage profitable aux salarié-e-s et aux populations.

La Région a pleinement joué son rôle en s'engageant dans cet effort, et celui-ci, dans le contexte économique et social actuel, doit être poursuivi avec les moyens financiers adéquats.

Telle est la proposition de cet amendement.

Céline MALAISE



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000152

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016
Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016**

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges

Annexe 16 – Développement économique et innovation, tourisme

Investissement

Chapitre 909 – Action économique

Sous-fonction 91 – Interventions économiques transversales

Appui au développement économique des territoires

Action « Immobilier d'entreprises »

Sur l'action « Immobilier d'entreprises » le montant proposé au BP 2016 est augmenté de 6 M€ supplémentaires en AP et 0,8M€ en CP.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposés des motifs

La question de l'immobilier est un enjeu stratégique pour de très nombreuses petites entreprises sur le territoire francilien.

Du fait d'une carence d'initiative privée en ce domaine, l'initiative publique s'avère indispensable. La Région était donc pleinement dans son rôle, les années passées, en mobilisant des moyens pour répondre à cet enjeu.

Elle ne peut cependant aujourd'hui se reposer sur les seuls fonds FEDER-FSE sans apporter de participation complémentaire, ce qui *in fine* aboutirait à une baisse de l'effort public global en ce domaine.

Pour cette raison, l'effort d'investissement régional antérieur doit être maintenu. Tel est l'objectif de cet amendement.

Céline MALAISE



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000153

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016
Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016**

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges

Annexe 16 – Développement économique et innovation, tourisme

Investissement

Chapitre 909 – Action économique

Sous-fonction 92 – Recherche et innovation

Soutien aux pôles de compétitivité

Action « Soutien à la partie publique des pôles »

Sur l'action « Soutien à la partie publique des pôles » le montant proposé au BP 2016 est augmenté de 7 M€ supplémentaires en AP et de 25 M€ en CP.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voierie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposés des motifs

Comme le souligne le rapport, le soutien aux projets collaboratifs de recherche des pôles de compétitivité est un axe fort de la politique régionale. Ce soutien crée un effet levier particulièrement déterminant pour les projets portés par les acteurs bénéficiaires ; des acteurs qui relèvent tant du secteur privé que du secteur public.

Cependant, le projet de BP 2016 envisage un désengagement particulièrement fort de la Région, en autorisations de programme, sur le soutien aux acteurs essentiels de ces pôles que sont les laboratoires publics.

Afin de préserver la complémentarité entre acteurs publics et privés vitale à ces pôles, il convient donc de maintenir en autorisations de programme le soutien à leur partie publique au niveau antérieur.

Tel est l'objectif de cet amendement.

Céline MALAISE



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000154

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016
Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016**

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 16 – Développement économique et innovation, tourisme
Investissement
Chapitre 909 – Action économique
Sous-fonction 91 – Interventions économiques transversales
Appui au développement économique des territoires
Action « Zones d'activités économiques »

Sur l'action « Zones d'activités économiques » le montant proposé au BP 2016 est augmenté de 4 M€ supplémentaires en AP.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voierie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposés des motifs

Les engagements pris par la Région ces dernières années pour les projets de requalifications des zones d'activités économiques inscrits aux contrats de développement territoriaux et dans les Pactes ont joué un rôle très favorable dans le développement économique de nombreux territoires.

Ils ont ainsi fait la preuve de leur utilité, et il n'est pas concevable qu'aucun moyen en autorisations de paiement ne soit inscrit au BP 2016 sur ce dispositif.

Ces moyens doivent par conséquent être maintenus.

Telle est l'objectif de cet amendement.

Céline MALAISE